



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
Internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

Réf: T 13/7.B - 0414

06 Juin 2012

Objet: Cinquième réunion de l'Equipe de travail sur la transition au Plan de vol AFI
(Dakar, Sénégal, 31 juillet - 03 août 2012)

Suite à donner: Voir paragraphe 5

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de me référer aux travaux préparatoires en cours au niveau de la région AFI, pour la mise en œuvre harmonisée des dispositions relatives au nouveau plan de vol OACI introduites dans l'amendement 1 aux Procédures pour les Services de navigation aérienne - Gestion du trafic aérien (PANS-ATM, Doc 4444) qui sera applicable le 15 novembre 2012.

2. Votre administration ou organisme est invité à participer à la cinquième réunion de l'Equipe de travail AFI sur la transition au nouveau plan de vol (FPLT TF/5) qui se tiendra à Dakar du 31 juillet au 3 août 2012. La réunion portera sur les défis actuels de la mise en œuvre et abordera les questions de grande importance susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble du processus de mise en œuvre et la date de basculement.

3. Vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour provisoire de la réunion et le mandat de l'Equipe de travail sur le FPL à l'**Appendice A** et l'**Appendice B** respectivement. Un bulletin d'information générale à l'intention des participants et une liste d'hôtels sont joints en **Appendice C**, ainsi qu'un formulaire d'inscription en **Appendice D**. Vous voudrez bien noter que le formulaire doit être rempli dans le même format «Word» et renvoyé au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale.

4. Il est souhaitable que les délégations à la réunion contribuent aux débats de l'Equipe de travail en produisant des notes de travail et d'information (WPs/IPs). Nous vous serions par conséquent reconnaissants si vos WPs/IPs pouvaient être transmis à notre bureau au plus tard le **17 juillet 2012**. La documentation ne sera pas fournie sur support papier lors de la réunion. Aussi, il est important pour les délégués de disposer de matériel informatique portable pour leur permettre de participer efficacement à la réunion.

.../..

5. Afin de faciliter la planification et les préparatifs relatifs à la tenue de la réunion, vous voudrez bien confirmer la participation de votre administration/organisation, de préférence **avant le 29 juin 2012** au plus tard, en transmettant au Bureau régional OACI de Dakar à l'adresse icaowacaf@dakar.icao.int, les noms, titres et contacts de vos participants à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint en **Appendice D**.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

 Le Directeur régional



Mam Sait Jallow

- Appendice A:** Ordre du jour provisoire
- Appendice B:** Mandat de l'Equipe de travail sur la FPLT
- Appendice C:** Bulletin d'information
- Appendice D :** Formulaire d'inscription

**CINQUIEME REUNION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL AFI SUR LA
TRANSITION AU NOUVEAU PLAN DE VOL (FPLT TF/5)**

Dakar (Sénégal), 31 juillet-03 août 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire et élection du Président et du Rapporteur

La réunion examinera et adoptera son ordre du jour et élira un Président pour faciliter la conduite de ses travaux. La réunion nommera également un Rapporteur pour faire le compte rendu et dresser le rapport de la réunion.

Point 2: Aperçu des derniers développements concernant les préparatifs de la mise en œuvre en 2012

La réunion sera informée des derniers développements intervenus au siège de l'OACI, en région AFI et dans d'autres régions, et recevra des informations utiles sur son mandat révisé.

Point 3: Etat de la mise en œuvre de la stratégie, du plan et des directives au niveau régional pour atteindre le but visé ; évaluation des préparatifs des Etats.

La réunion devra, sur la base des informations disponibles, passer en revue les progrès réalisés par les Etats et évaluer l'état de préparation au niveau régional au regard de la stratégie régionale de mise en œuvre. La réunion se penchera aussi sur les questions encore en suspens après les débats des réunions passées, telles que la finalisation/actualisation des publications requises, et des directives pour les essais.

Point 4: Plans de vols manquants

La réunion examinera les progrès accomplis par les États et les ANSPs sur la question des plans de vol manquants et décidera au besoin, de mener des actions spécifiques. L'examen comprendra les éléments suivants :

- Absence de mesures opérationnelles appropriées concernant les messages ATS en particulier pour initier et répondre aux messages RQS/RQP.
- Absence de procédures d'exploitation formelles (adoptées par l'organisation) pour le personnel de traitement des messages ATS, et de formation associée.
- Pas de formation pour les agents qui remplissent les formulaires FPL et les équipages.
- Horloges non synchronisées, mise en œuvre du temps synchronisé GPS.
- Retards dû au temps de Transit.
- Retards intra-système : par exemple un FPL arrive, le système prend du retard pour générer l'affichage à l'ATC et le strip.
- Liaisons COM hors-service ou mauvaise disponibilité des liaisons.
- Questions diverses.

Point 5: La mise en œuvre effective du nouveau FPL, y compris le suivi du basculement :

La réunion discutera des actions liées à la mise en œuvre effective du FPL 2012, du lancement immédiat du compte à rebours au suivi à observer pendant quelques jours après le basculement. Elle examinera ainsi :

- La coordination et les mécanismes pour assurer la qualité des actions critiques avant le jour et l'heure de basculement
- Les mécanismes pour recevoir périodiquement des informations critiques mises à jour par les Etats et les ANSPs.
- Le suivi en interne par les ANSPs, par les entités régulatrices des Etats, et par l'OACI
- Pendant la période de basculement prioritaire, entre le 12 et le 18 novembre 2012 : personnels à réquisitionner pour l'exploitation, la technique et la gestion stratégique, ainsi que leurs contacts.

Point 6: Assistance à mettre en place en cas de besoin

La réunion discutera de la mise en place d'une équipe de soutien stratégique et d'une équipe de soutien tactique et définira leurs mandats.

Point 7: Arrangements de contingence

La réunion examinera les aspects suivants :

- Alternatives stratégiques de rechange prévues par les Etats et les ANSPs
- Mesures tactiques de contingence – en cas de défaillances opérationnelles lors du basculement
- Contingence post opératoire

Point 8: Révision du mandat de l'Equipe de travail

La réunion entreprendra de revoir le mandat et le programme de travail la Task Force. Compte tenu de l'expérience et des tâches à venir pour la mise en œuvre du FPL 2012, elle procédera au besoin, à une mise à jour du programme de travail de la Task Force et proposera des changements au mandat, tout en reconnaissant que l'équipe de travail doit être dissout après la mise en œuvre, à moins qu' on ait identifié des tâches spécifiques après basculement, qui justifieraient son maintien. La réunion conviendra également des dates provisoires de la prochaine réunion de la Task Force.

Point 9: Questions diverses

Au titre de ce point, les participants pourront soulever toute autre question non spécifiquement prévue ou couverte par l'ordre du jour.



Equipe de travail AFI sur la transition au Plan de vol Mandat

Mandat:

- 1) Effectuer une analyse approfondie de l'Amendement 1 à la 15^e édition du PANS ATM (Doc 4444), effectif à partir du 15 novembre 2012, afin d'identifier, étudier et aborder les complexités de la mise en œuvre découlant de l'adoption des dispositions amendées du PANS ATM, Chapitre 4, Chapitre 11, Appendices 2 et 3, relatives au Plan de vol de l'OACI et aux formats de message ATS correspondants;
- 2) Recueillir et analyser des informations sur l'état de mise en œuvre des systèmes de traitement du Plan de vol par les ANSP de la Région AFI, y compris les mesures prises pour améliorer ces systèmes;
- 3) Compte tenu des considérations qui précèdent, et conformément aux dispositions supplémentaires pertinentes de l'OACI et de la Recommandation 6/5 de la Réunion spéciale de navigation aérienne AFI/8, mettre au point une stratégie et un plan de transition coordonnés pour la Région AFI, comportant des échéances, pour permettre une mise en œuvre coordonnée et méthodique du Plan de vol amendé et des dispositions relatives aux messages ATS figurant dans l'Amendement 1 à la 15^e édition du PANS ATM.
- 4) Revoir périodiquement l'Etat de préparation et proposer de solutions

Considérations:

Dans l'exercice de son mandat, l'Equipe de travail devrait tenir compte, entre autres, des éléments suivants :

- a) Probabilité que les changements apportés dans la Région AFI diffèrent des systèmes en place dans d'autres Régions OACI, ce qui conduira à recommander des mesures régionales compatibles avec les objectifs mondiaux;
- b) Questions inter- et intra- régionales;
- c) Impact sur les messages de coordination entre systèmes (ATS AIDC);
- d) Impact sur les systèmes de traitement de plans de vol non-automatisés
- e) Nécessité que les systèmes qui achèvent tôt la transition soient capables de traiter aussi bien les séries d'instructions actuelles que les nouvelles;
- f) Nécessité que les échanges entre systèmes tiennent compte des capacités d'automatisation différentes afin d'éviter des rejets de messages excessifs;
- g) Mise en place d'un système de gestion de l'information pour surveiller les délais de mise en œuvre pour divers Etats et systèmes;
- h) Gestion des Plans de vol répétitifs;
- i) Implications pour les modes de présentation, notamment les bandes papier ou électronique permettant de suivre la progression des vols;

- j) Impacts pour les utilisateurs (systèmes de planification de vol, etc.);
- k) Retrait progressif des besoins spécifiques des Etats ou des Régions pour assurer la cohérence avec les nouvelles séries d'instructions;
- l) Documents d'orientation de l'OACI existant.

Composition

Membres permanents:

- Spécialistes de l'ATM et experts ingénieurs en matière de systèmes (CNS) provenant des Etats et ANPS de la Région AFI actuellement ou prochainement dotés de systèmes de traitement automatique du Plan de vol;
- ASECNA, IATA, IFALPA, IFATCA.

Note:

L'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya, le Sénégal, Seychelles, le Soudan et la Tanzanie ont offert leur expertise en leur qualité de membres permanents.

Autres membres

Etats et ANSP de la Région AFI autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Les experts provenant d'Etats et d'ANSP hors de la Région AFI qui pourraient être invités par l'Equipe de travail s'ils sont susceptibles de contribuer utilement aux travaux.

Note:

La participation de l'industrie, y compris celle des fournisseurs de systèmes, si nécessaire, se fera sous la responsabilité des délégations des Etats. L'Equipe de Travail peut cependant, inviter toute expertise spécifique détenue par les organisations internationales et par les entités pertinentes au sein de l'industrie aéronautique (y compris les fournisseurs d'équipements) afin de rehausser l'information utile à l'Equipe de travail pour aller de l'avant dans son travail. De telles invitations se feront de manière à exclure toute promotion d'intérêts commerciaux particuliers.

Rapports

L'Equipe de travail fait rapport au Sous-Groupe ATM/AIM/SAR, en coordination avec le Sous-Groupe CNS. Toutefois, compte tenu du peu de temps disponible pour la planification et, dans certains cas, pour l'acquisition des systèmes, les informations dont dispose l'Equipe de travail qui pourraient s'avérer utiles pour la planification peuvent, après coordination avec le Secrétaire de l'APIRG, être communiquées aux Etats sans attendre les prochaines réunions du Sous-Groupe AFI ATM/AIM/SAR.



**Cinquième réunion de l'Equipe de travail sur la transition au Plan de vol AFI
(Dakar, Sénégal, 31 juillet - 03 août 2012)**

Bulletin d'information

1. Organisation, Site et dates

La cinquième réunion de l'Equipe de travail AFI sur la transition au nouveau plan de vol (FPLT TF/5) aura lieu dans la salle de conférence du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), à Dakar, Sénégal, du 31 juillet au 03 août 2012.

2. Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale

Les locaux du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), sont situés à Yoff près de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor, à Dakar, Sénégal.

Les contacts du Bureau de l'OACI sont les suivants :

Tel.: +221 33 869 24 24;

Fax : +221 33 820 32 59

courriel: icaowacaf@dakar.icao.int

Coordinateurs de la réunion

Sadou MARAFA

Tel: +221 338692413

Cell: + 221 775913608/766837843

E-mail: smarafa@dakar.icao.int

Rama Savage

Tel: +221 338692408

Cell: + 221 3270058

E-mail: rsavage@dakar.icao.int

3. Les langues de Travail :

La réunion se déroulera en langue anglaise uniquement.

4. Cérémonie d'ouverture et horaire de travail

La cérémonie d'ouverture aura lieu le Mardi 31 juillet 2012 à 09h00 heures. Le programme journalier sera de 08h30H à 1500H, à confirmer par la réunion.

5. Inscription

Les participants sont priés de s'inscrire au comptoir d'inscription situé à l'entrée de la salle de réunion à partir 08h00, le jour de l'ouverture.

6. Visa d'entrée

Un visa d'entrée est exigé de tout citoyen hors zone CEDEAO. Aussi, les participants sont priés d'entreprendre les démarches pour l'obtention du visa auprès de l'ambassade du Sénégal dans leur pays, bien avant leur départ.

7. Monnaie locale et Taux d'échange

La monnaie officielle est le Franc CFA (1US \$ = 528,048 FCFA sujet à fluctuation). Il est recommandé de faire l'échange dans les banques et les bureaux de change autorisés. La plupart des magasins et hôtels acceptent les cartes de crédit Visa.

8. Transport local

L'aéroport International Léopold Sédar Senghor est situé à 15kms du centre ville. Les taxis sont disponibles à toute heure de la journée. Le tarif taxi de l'aéroport au centre ville est de 5000 FCFA en horaire de jour et peut varier de nuit selon l'heure d'arrivée..

9. Santé

Les participants doivent veiller à prendre une assurance voyage (y compris santé) de leur pays d'origine en vue de leur séjour à Dakar, et s'assurer que cette assurance est valable à Dakar. En outre, les participants doivent avoir sur eux la preuve de leur couverture médicale, y compris l'hospitalisation sous forme de carte pouvant être produite auprès des structures de santé en cas de nécessité. Ils sont aussi fortement encouragés, lors de leur inscription, à fournir des renseignements sur une personne proche qui pourra être contactée de leur part en cas de besoin.

La présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune en cours de validité est obligatoire pour les ressortissants des pays africains suivants – Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, les Comores, le République Centre Africaine, le Tchad, le Congo, la RDC, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Kenya, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, la Somalie, le Rwanda, São Tomé et Príncipe, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et l'Ouganda.. Vous voudrez bien visiter le site web de l'organisation mondiale de la santé (OMS) <http://www.who.int/ith/> pour plus d'informations sur le Sénégal. Le visiteur arrivant d'une zone où sévit le choléra, devra être en possession d'un certificat de vaccination contre cette maladie, en état de validité, pour entrer au Sénégal

10. Information sur la température et l'heure locale

A cette période, le minimum de température est de 25°C et le maximum 30°C, en moyenne.

11. Informations sur la réservation d'hôtel et tarifs

Veuillez trouver ci-joint une liste d'hôtels sélectionnés. Les tarifs indiqués sont sujet à confirmation lors de la réservation de chambre. Les participants sont priés de faire leur réservation directement auprès des hôtels en mentionnant qu'ils participent à une réunion ICAO pour bénéficier de ces tarifs spéciaux.



**Cinquième réunion de l'Equipe de travail sur la transition au Plan de vol AFI
(Dakar,, Sénégal, 31 juillet-03 août 2012)**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- ✓ Veuillez remplir et renvoyer le formulaire dans le même format (MS Word). Ne pas faxer, ni scanner ou changer en PDF
- ✓ Insérer des informations dans les cases grises vides
- ✓ Cliquez pour faire le choix approprié le cas échéant

Réunion FPLT TF/5	
--------------------------	--

1. Non de famille	Cliquer pour selectionner	
2. Prénom		
3. Titre / Fonction		
4. Etat/Organisation		
5. Adresse		
6. Téléphone		
7. Fax		
8. Courriel		
9. Hôtel		

Veillez indiquer ci-dessous si vous êtes un POC/Responsable de Projet officiellement désigné par votre Etat:

Activités APIRG / Organe	Point Focal	Indiquer Qui ou Non
ICAO 2012 FPL format	FPL POC	
Mise en œuvre RVSM	RVSM PM	
Mise en œuvre PBN	PBN NPM	
TAG	TAG POC	

Note: Comme indiqué dans le bulletin d'information, les participants sont supposés faire leur propre réservation d'hôtel / arrangements pour l'obtention du visa. Les informations sur les hôtels sont fournies dans le bulletin.

Veillez remplir et retourner ce formulaire au: Directeur Régional
Bureau régional OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale,
Dakar, Sénégal
Courriel : icaowacaf@dakar.icao.int
Fax: +221 33 820 3259

HOTEL LIST / LISTE DES HOTELS PRIX/PRICE: F. CFA

Name/Nom	Address/Adresse / 📍	Fax / E-Mail	Single	Double
YOFF				
ONOMO HOTEL****	Route de l'Aéroport – BP 16794 – Dakar/Yoff Tél. +221 33 869 06 10	Fax : 33 820 33 01 DAKAR@HONOMOHOTEL.COM http://www.onomohotel.com	41 800	
VIRAGE***	Le Virage (Route de l'Aéroport LSS) Tél. +221 33 820 30 80	Fax : 33 820 95 94 viragehotel@gmail.com www.leviragehotel.com Petit-déjeuner (A la carte)	36 600	41 600 Suite : 61 600
OCEAN***	Route de l'Aéroport – Yoff :Tonghor Tel. +221 33 820 00 77	Fax : 33 820 27 37 hotelocean@orange.sn Petit-déjeuner : 3 000 F	28 000	35 000
SARGAL**	Entre Le Virage et l'Aéroport LSS Tél. +221 33 869 75 96	Fax : 33 820 31 20 infos@sargalhotel.com www.sargalhotel.com Petit-déjeuner : 3 500 F	26 100 36 550	32 100 42 500
CITE de l'ERNAM	BP 8001 Route de l'Aéroport Léopold Sédar SENGHOR-Dakar/Yoff TEL : +221 33867 51 13/ +221 33820 92 99/	FAX : +221 33 820 71 04 IDEMoussaBarkireMou@asecna.org	10 000 ventilées 15 000climatisées	
NGOR				
N'GOR DIARAMA***	Route de l'Aéropor – N'Gor Tél. +221 33 820 27 24	ngordiarama@orange.sn www.ngordairama.com Petit-déjeuner inclus	55 000	60 000
ARCHOTEL**	Virage sur la route de N'Gor Tél. +221 820 41 63	Fax : +221 33 280 42 07 archotel@orange.sn Petit-déjeuner : 4 000 F	30 600 35 600 40 600	36 200 41 200 46 200
LA BRAZZERADE**	Plage de N'Gor Tél. + 221 820 03 64	Fax : +221 820 06 83 labrazzerade@orange.sn Petit-déjeuner : 3 500f www.brazzerade.com	25 000 30 000 40 000	
LA MADRAGUE**	Plage de N'Gor près de l'USAID Tél. +221 33 820 02 23	Hotel.sbs@ansa-group.com www.Hotel-madrague.com		
ALMADIES				
MERIDIEN*****	Pointe des Almadies – BP 8181/DAKAR-YOFF Tél. +221 33 869 69 49	Fax : 33 869 69 99 Petit-déjeuner compris Resa.dakar@lemeridien.com	86 000 102 000	100 000 116 000
FLEURS DE LYS **	Route des Almadies Tél. +221 330869 86 87	Fax: +221 33 820 74 20 Petit-déjeuner inclus contact@hotelfleursdelys.dakar.com www.hotelfleursdelys.com	Standard: 60 000	Suite : 120 000
LA RESIDENCE**	Route de la Pointe des Almadies Tél. +221 820 15 35	Fax : 33 868 25 57 info@laresidencedakar.com www.laresidencedakar.com Petit déjeuner compris	55 000	55 000
AIRPORT HOTEL**	Tél. + 221 33 869 78 78 CASINO DU CAP-VERT	Fax : 33 820 27 44 saccvhotel@orange.sn Petit-déjeuner : 4 500 F	49 600	57 200

Name/Nom	Address/Adresse / 📞	Fax / E-Mail	Single	Double
SENEGANNE***	Route de N'Gor (Croisement Almadies) + 221 33 820 12 33	Fax: Non fonctionnel seneganne@orange.sn www.seneganne.com Petit-déjeuner : 5 000 F	45 000	50 000
AMBRE ***	Route de N'Gor (Croisement Almadies) Tél. +221 33 820 63 38	Fax : 33 820 63 38 info@ambre.sn www.ambre.sn Petit-déjeuner : 3 000 F	42 600	45 600
LA DETENTE BLEUE***	Route de la Pointe des Almadies Tél. +221 33 820 39 75	Fax : 33 820 38 49 ladetente@orange.sn ; Petit-déjeuner compris www.hotel-ladetente.com	39 500	47 000
AZUR**	Route de la Pointe des Almadies	Fax : 33 820 23 06 hotelazursenegal@yahoo.fr www.hotelazursenegal.com Petit-déjeuner inclus	36 000	45 000
RESIDENCE MADAMEL***	Route de la Pointe des Almadies Tél. +221 33 869 59 64	Fax. 33 869 42 45 contact@dalalhotels.com Petit-déjeuner www.residencemadamel.com compris	35 600	51 200
LE LODGE***	Route de la Pointe des Almadies Tél. +221 33 869 03 45	Fax : 33 869 03 50 hotellelodge@orange.sn Petit-déjeuner : 4 500 F www.lodgedesalmadies.com	34 800 37 800 41 100	35 400 38 400 41 700
FANA***	Route de la Pointe des Almadies Tél. +221 33 820 06 06	Fax : 33 820 69 69 fanahotel@orange.sn Petit-déjeuner : 3 500 F www.sortiradakar.com/fiches/fana	33 600 38 600	39 200 44 200
OUEST FOIRE				
GALLE YANGUE ***	14-20, Ouest Foire Tél. +221 865 15 45	Fax: Non fonctionnel Dnfay2000@yahoo.fr Petit-déjeuner : 3 500 F 25 600	30 600	
CORNICHE/PLATEAU				
Radisson Blu ****	Route de la Corniche ouest BP 16868 Dakar Fann, 📞 +221 33 869 33 33	Fax : +221 33 869 33 66 info.dakar@radissonsas.com http://www.radissonblu.com/hotel-dakar	130.000	

Name/Nom	Address/Adresse / ☎	Fax / E-Mail	Single	Double
TERROUBI****	Bd Martin Luther King Corniche-Ouest – Tél. 33 839 90 39	Fax: 33 839 90 45 reservation@terroubi.com	Vue jardin 95 000 Vue de mer 112 000	
Teranga*****	Place de l'Indépendance (Rue Carnot x Colbert) B.P. 3380 ☎ 33 889 22 00 - 33 823 10 44 - 33 823 55 02	33 823 50 01 teranga@ns.arc.sn	Vue/ville 76 500 Vue/mer 93.000	76.500 93.000
Lagon 2****	Route de la Corniche-Est ☎ 33 889 25 25 - 33 82360 31	33 823.77.27 <i>Petit-déjeuner inclus</i> lagon1@sentoo.sn	72.100	81.200
Savana****	Pointe Bernard Petite Corniche BP 6096 Dakar ☎ 33 849 42 42	33 849 42 43/ 33 823 85 86 hotel@savanna.sn <i>Petit-déjeuner: 8 000 CFA</i>	60.800	65.100
Café de Rome****	30, Bd de la République Tél. 33 849 02 00	Fax: 33 823 63 84 Hotel.resa@anfa-group.com <i>Petit déjeuner : à la carte</i>	54 200 59 800	68 200 74 200
La Croix du Sud***	20, Avenue du Roi Hassane II (Ex Avenue Albert Sarraut) ☎ 33 889 78 78	croixsud@orange.sn Petit-déjeuner inclus	50 600	61 200
Sohkamon****	Boulevard Roosevelt x Nelson Mandela Dakar ☎ 33 889 71 00	33 823 59 89 hotelsokhamon@sentoo.sn <i>Petit-déjeuner : 5 500 CFA</i>	43 200 63 000	47 700 67 500
Faidherbe***	Avenue Faidherbe x Raffenel B.P. 3197 Dakar ☎ 33 889 17 50 – 33 889 17 40	faidherbe@orange.sn Climatisé+TV <i>PD: 4.400</i>	38 400	45.400
Farid***	51, Rue VINCENS B.P. 1514 ☎ 33 821 61 27	33 821 08 94 PD : 4 000	38.100	42.200
Al Afifa***	46 Rue Jules FERRY B.P. 3474 ☎ 33 89.90.90	33 823 88 39 gmbafifa@orange.sn Petit déjeuner 3 600	37 950	41 250

Name/Nom	Address/Adresse / ☎	Fax / E-Mail	Single	Double
Ganale ***	38, Rue Amadou A. NDOYE ☎ 33 889 44 44 / 33 822 34 30	ganale@sentoo.sn <i>Petit-déjeuner: 4 200 FCA</i>	35.600	42.200
Nina***	Rue du Dr. Theze X Rue A.a. Ndoye ☎ 33 889 01 20 - 33 889 01 81	hotelnina@sentoo.sn <i>Petit déjeuner : 4000</i>	30.000	36.000
Miramar***	25-27, Rue Félix FAURE ☎ 33 823 20 97 (near/près UNESCO)	33 823 35 05 <i>Petit déjeuner: 2 500 CFA</i>	28 000	35.000
Plateau**	62, Rue Jules FERRY B.P. 2906 ☎ 33 823 44 20 33 823 15 26 33 823 47 80	33 822 50 24 <i>Petit-déjeuner: 3 000 CFA</i>	26.000	30.000
Al Baraka***	35, Rue El Hadj A. K. Bourgi, B.P. 578 ☎ 33 822 55 32	33 821 75 41 <i>Petit-déjeuner: 3 500 F</i>	25.600	31.200
Océanic**	Rue de Thann (Marché Kermel) ☎ 33 822 20 44 - 33 822 17 18	33 821 52 28 <i>Petit-déjeuner: 2 500 CFA</i>	21.600	25.800
Saint Louis Sun**	68, Rue Félix FAURE ☎ 33 822 25 70	33 822 46 51 <i>Petit-déjeuner: 2 500 CFA</i>	21 210	26.670

* Special rates for ICAO. (Delegates should specify that they are attending an ICAO meeting).
Tarifs spéciaux pour l'OACI. (Les délégués doivent préciser qu'ils participent à une réunion OACI).

** Reservation may be requested by fax or e.mail and may indicate ICAO rates
Les réservations doivent être faites par fax ou par courriel en indiquant le tarif OACI

*** Hotel can provide transport from and to the airport at their own expense (Delegates should specify if they need transport)
Hôtel pouvant transporter les délégués à partir de l'aéroport et à leur départ de l'hôtel à leur propre charge (Les délégués doivent le préciser en faisant leur réservation)

MISE A JOUR LE 18 avril 2011